

Société pédagogique genevoise • CONSEIL REPRÉSENTATIF • 2006 - 2007
Compte-rendu de la séance no 2 • 14 novembre 2006 • 20h00-22h30

Ouverture du CR

Accueil de nombreux membres SPG en plus de ceux du CR, venus pour la discussion sur le nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire.

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Adoption du PV du 14 septembre, le dernier CR ayant été une AG.

3. Admissions et démissions : 18 démissions, 25 admissions.

4. Infos du comité :

Distribution d'un recueil de Mémos émanant des prises de position du CR ou des assemblées générales. (Utile pour la mémoire collective)

Information sur le futur Institut Universitaire de formation des enseignants (IUFE) ; plusieurs scénari sont à l'étude.

Suite au rapport de la CO1 (document sur le site de l'Etat), des consultations ont lieu dans les CO.

5. Nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire

Contextualisation : rapide rappel historique

2001 : Ouverture de l'enquête santé avec le Dr Papart, et questionnaire distribué à tout le corps enseignant primaire, dépouillement. Une des conclusions de l'enquête montre que les enseignants manquent de soutien hiérarchique. Mais la commission a de réelles difficultés à continuer son travail en concertation avec les autres partenaires. Le Conseil d'Etat décide alors de reprendre en main le dossier et de mettre à plat tous les cahiers de charges de l'enseignement primaire.

Dès septembre 2005 : Constitution d'une commission paritaire ad hoc « Fonctionnement de l'enseignement primaire » qui consacrera 14 journées de travail.

La SPG organise un Forum, une AG extraordinaire début 06 et un CR. La résolution du CR du 14 septembre 2006 demande à nos délégués de remettre les 2 modèles de fonctionnement aux mêmes niveaux.

Novembre 2006 : les membres du CR sont invités à se prononcer globalement sur le projet de fonctionnement proposé par la comm. ad hoc et envoyé par courrier avec le titre : **Fonctionnement de l'enseignement primaire : analyse et perspective.**

Présentation succincte du contenu :

4 thèmes principaux sont dégagés :

- **L' autonomie des établissements, la gestion de proximité**
- **La hiérarchie**
- **Les régions**
- **Le service de la scolarité obligatoire.**

L'autonomie des écoles suppose un certain pouvoir décentralisé pour décider de l'attribution des postes et de la gestion des relations avec les familles.

Accepter une hiérarchie de proximité est un changement de posture de la SPG, car le pouvoir hiérarchique au sein des établissements amène aussi un contrôle de ce qui se passe dans les écoles (conseil d'établissement, entretiens avec les enseignants, relations avec les familles).

Pour avoir de l'impact, il est prévu une centaine de directeurs d'établissement pour 164 bâtiments (regroupement pour les plus petites écoles).

Le conseil d'établissement jouera un rôle important, mais ne prendra pas de décisions sur les objectifs d'apprentissage et la nomination des enseignants.

Le projet d'école sera soumis au CE.

Les régions sont à redéfinir. Elles seront plus hétérogènes socialement. Des liens forts seront tissés entre le CO et l'EP ainsi qu'entre tous les partenaires. (SMP...)

Un certain nombre d'inspecteurs seront directeurs de régions. Ils seront intégrés dans la nouvelle DG.

Les 2 directions générales n'en feront plus qu'une et s'appellera : Direction générale de la scolarité obligatoire. (Plus grande cohérence entre les dossiers qui concernent les 2 ordres d'enseignement, vision globale du système...)

Tout le dispositif rentrera en vigueur à la rentrée 2008

Enjeu de la soirée : on ne peut pas changer certains point du protocole d'accord, en accepter d'autres. On doit dire oui ou non au texte proposé.

Les 7 délégués défendent les options prises. Ils relèvent également ce qu'il fallait conserver à tout prix : l'autonomie des écoles, ne pas avoir de petits chefs, partir des besoin du terrain, l'importance du projet d'école...

Le CR peut se prononcer dans un autre sens.

Temps de questions (Regroupement par thèmes)

La hiérarchie :

Qui nommera les nouveaux directeur(trice)s d'établissement ?

La DG, mais la SPG défend la nomination de proximité par l'équipe enseignante comme maintenant pour les RE. Le point reste à clarifier.

Quel suivi existe-t-il à l'école des Tattes avec son nouveau fonctionnement ?

Trop tôt de faire le bilan mais il sera intégré au protocole de mise en œuvre du nouveau fonctionnement.

Le directeur d'établissement et son staff vont-ils prendre des moyens attribués aux élèves (GNT ; STACC...) ?

Non, d'ailleurs actuellement, le poste de RE n'est pas inclus dans le taux d'encadrement. Mais il faudra rester vigilant.

Quelle seront les pré-requis pour devenir directeur d'école ?

Nos délégués restent attentifs et mettent en avant à ce que ce soient des enseignants qui puissent postuler. La formation se fera en parallèle avec l'engagement (formation en cours d'emploi). Il semble aussi qu'il y ait une crise du leadership dans nos rangs.

Où seront formés les directeurs d'établissement ?

A l'IUFE (Qui dépendra de l'Université ?)

Quel sera le coût du nouveau fonctionnement ?

Pas de chiffrage réel, mais est promise dans le protocole du nouveau fonctionnement la réévaluation de la fonction des enseignants.

Les régions

Que deviennent les inspecteurs et qu'en est-il du rôle de directeurs de région ?

Les inspecteurs pourront postuler pour être directeur d'école ou de région. Dans ce dernier cas, ils seront à rattachés à la DG, ils dirigeront une région et ne seront pas un échelon hiérarchique de plus.

Que deviennent les MS ?

Ils espèrent une meilleure intégration dans les établissements d'une région ainsi qu'une augmentation de leur nombre... A part leur temps dévolu à telle ou telle école, ils aimeraient devenir un pôle de ressources pour des demandes particulières des régions.

Le service de la scolarité obligatoire

Où sont les garde-fous de tout le système ?

L'évaluation de tout le système sera un mandat attribué au SRED. Il analysera également les projets d'école de manière transversale

Tout ce qui est proposé pour la rentrée 2008 est-ce vraiment de l'ordre d'une réelle politique éducative ou à visée électorale ?

??? Préparons-nous à de nouvelles aventures !

Temps de débat

- Gérer une enveloppe budgétaire n'est pas toujours aisé. On peut la rétrécir avec le temps et se trouver devant des problèmes. Où faut-il couper ? Devra-t-on limiter les prestations ?
- Après des années de disette, en nommant des directeurs d'établissement, Ch. Beer renforce le côté hiérarchique et administratif. Il donne un signe contraire au fait de remettre des forces dans les classes, pour les élèves.
- Même si le directeur a plus de temps que le RE, (1 poste 100 % pour 17 classes environ) le cahier des charges risque d'être lourd. La description du poste sera donc très importante. Il faudra rester vigilant.
- Le poste de RE n'est pas si aisé que ça. On a le cul entre 2 chaises, sans réel pouvoir. Le pouvoir de proximité permettra de régler les affaires de l'école plus rapidement et de simplifier certaines procédures administratives.
- Beaucoup de RE travaillent à plusieurs dans les écoles. Il est relevé la richesse de la responsabilité partagée. Seul, le directeur sera plus stressé, l'administratif peut primer sur le côté pédagogique. Pour que l'autonomie des écoles soit efficace, cela dépendra du profil du directeur et des actions centrées sur les apprentissages des élèves.
- On pourrait aussi s'inspirer d'autres modèles qui existent soit en Suisse romande ou dans d'autres pays.
- Il faut compter sur la capacité des équipes d'enseignants à réagir, à ne pas se laisser faire.

Vote de tendance sur le protocole (toutes les personnes présentes) : 31 OUI 3 NON 18 abst.

Le comité demande au bureau du CR de soumettre à l'Assemblée une résolution d'acceptation du protocole « nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire. »

Après quelques amendements, la résolution est acceptée à l'unanimité moins deux abstentions (vote des membres du CR uniquement).

Il est demandé au comité d'informer tous les membres SPG de la position du CR, afin d'informer les enseignants avant la presse. En effet, M. Beer a prévu une conférence de presse jeudi matin avec des représentants de la commission ad hoc.

La séance est levée à 23h.

Notes de séance : Brigitte Koller Hayoz